**Université Ahmed Benyahya El Wancharissi- .**

**Faculté des lettres et langues .**

**Département des lettres et langues étrangères.**

**Module :**  **Ethique et Déontologie**

**Master 1 - Didactique .**

**Cours n°5 : LA CHARTE D’ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRE. (Droits et devois de l’enseignant universitaire )**

L'institution universitaire est tenue de fournir des garanties permettant à l'enseignant-chercheur d'exercer pleinement ses fonctions dans le respect des règles régissant l'institution. Quant à l'étudiant, il a le droit de créer ou d'adhérer à des associations estudiantines, mais celles-ci ne doivent pas interférer avec la gestion administrative de l'institution universitaire.

Il est important de noter que la charte de l'éthique et de la déontologie universitaire souligne l'importance de la liberté d'expression et du libre exercice de la raison dans les travaux universitaires, ainsi que le respect des valeurs éthiques qui guident les actions des enseignants et des étudiants.

**Les droits de l’enseignant**

La charte énonce une série de droits pour l'enseignant-chercheur, qui est la pierre angulaire de la formation des élites et des cadres de la société. Nous énumérons les droits les plus pertinents de ce dernier. L'enseignant-chercheur est le fondement essentiel pour établir et développer la recherche scientifique dans tous les domaines. L'entité d'enseignement supérieur est tenue de fournir des garanties permettant à l'enseignant-chercheur d'exercer pleinement ses fonctions, à condition qu'il adhère à la charte de l'université. L'enseignant-chercheur et le chercheur ont le droit d'exercer leur profession à l'abri de toute ingérence, à condition qu'ils respectent les fondements éthiques et les règles déontologiques.

* L'évaluation et l'appréciation du travail de l'enseignant-chercheur font partie intégrante du processus d'enseignement et de recherche, dans le cadre de la démarche d'assurance qualité.
* L'enseignant-chercheur bénéficie de conditions de travail adéquates, ainsi que des ressources pédagogiques et scientifiques nécessaires, lui permettant de se consacrer pleinement à ses tâches et de disposer du temps nécessaire pour bénéficier d'une formation continue.
* Le respect et la stricte application des critères académiques sont essentiels.
* La compétence et l'expérience de l'enseignant peuvent être sollicitées et affectées à des tâches administratives, et dans ce cas, l'enseignant-chercheur doit respecter toutes les normes d'efficacité.

**Les devoirs de l’enseignant**

La charte énonce que l'enseignant est tenu de faire preuve de conscience professionnelle, de disponibilité et d'omniprésence. Il doit participer à l'évaluation de l'avancement de toutes les activités académiques pour tous les niveaux.

L'enseignant doit combiner l'enseignement et la recherche selon les normes universelles, en évitant toute forme de propagande et d'endoctrinement. Il doit respecter les règles pédagogiques, en veillant à achever les programmes, à être transparent dans l'évaluation et à assurer un encadrement adéquat. L'innovation et la rénovation pédagogique sont également encouragées.

L'enseignant doit fonder ses travaux sur une quête sincère du savoir. Il doit être disponible, omniprésent et respecter la confidentialité. Il ne doit pas engager la responsabilité de l'établissement à des fins personnelles.

**Références bibliographiques :**

**Sites consultés**

- Déclaration mondiale de l’UNESCO du 09 octobre 1998, validée en 2009

https://fr.unesco.org/udhr (consulté le 28/11/ 2023)

- Décret exécutif N° 04-180 du 23 juin stipule la création du Conseil National

d’Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire

https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2004/F2004041.pdf (consulté le 20/11/ 2023)

- Ethique et déontologie, Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche

scientifique, https://www.mesrs.dz/index.php/fr/ethique-et-deontologie/ (consulté

28/11/ 2023)

- Journal officiel n ° 24, 21 Dhou al-Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999

https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005053.pdf (consulté le 20/11/ 2023)